

DEMANDE DE CONTROLE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Je soussigné(e),

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Courriel : Téléphone :

Raison sociale (pour les sociétés) :

Numéro SIRET :

2 - Propriétaire ou gestionnaire du bien situé :

N° : Rue : à Thiers.

Référence cadastrale :

Demande à la Régie des Eaux de Thiers de bien vouloir réaliser la vérification du raccordement assainissement.

La Régie des Eaux de Thiers me contactera dans les 15 jours ouvrés suivant la réception du présent formulaire pour convenir d'un rendez-vous sur place.

Pour ce contrôle, je souhaite me faire représenter par :

Madame Monsieur

Nom : Prénom : Société/Agence :

Téléphone : Mail :

3 - Demande que la facture et le rapport soient expédiés à l'adresse suivante :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Raison sociale (pour les sociétés) : Mail :

N° : Rue :

Code postal : Commune :

Attention, la personne physique ou morale désignée ci-dessus s'engage à régler les frais liés au contrôle et sera tenue responsable en cas de non-paiement de la facture. Elle sera le débiteur en cas de poursuite par le Service de Gestion Comptable de Thiers (Trésor Public).

4 - Je joins à ma demande les documents suivants :

Plan cadastral (ce plan peut être téléchargé sur cadastre.gouv.fr)

Plans ou schéma des installations d'assainissement et d'eaux pluviales

5 - Informations techniques sur le bien :

Nature du bien : Maison Appartement Autre :

Immeuble Nombre d'appartement à contrôler : Référence appartement (N°/Lot) : - Etage :

Etat du bien : Habitable Inhabitible Ruine

Nombre de points d'évacuation des eaux usées :

Eviers ou lavabos : Douches ou baignoires : WC :

Branchements appareils ménagers : Autres :

Les points d'eau non-équipés d'appareil sanitaire ne seront pas testés sauf présence et autorisation du propriétaire ou de son représentant.

Nombre de points de collecte des eaux de pluie :

Descentes de chenaux : Grilles d'évacuation :

Alimentation du bien en eau potable : oui Non

Je prends note qu'en absence d'alimentation en eau potable de l'ensemble des points d'eau, une plus-value pour fourniture d'eau sera appliquée.

Lors du contrôle, le compteur d'eau devra être accessible afin que l'agent puisse procéder à sa vérification (Article 22 du Règlement du Service de l'Eau Potable).

Selon les informations à votre disposition :

Les eaux usées sont :

Raccordées à un réseau public JE NE SAIS PAS
 Ne sont pas raccordées au réseau

Les eaux pluviales sont :

Raccordées à un réseau public par le même regard que les eaux usées
 Raccordées à un réseau public par un regard différent de celui des eaux usées
 Ne sont pas raccordées au réseau JE NE SAIS PAS

Par la présente :

- Je reconnais avoir pris connaissance du coût du contrôle* qui sera facturé après l'envoi du rapport,
- **Je m'engage à rendre accessible tous les regards et points d'eau du bien pour la réalisation du contrôle (le regard de visite situé en limite de propriété sur le domaine public devra également être accessible),**
- Je prends note du fait qu'en l'absence de regard accessible, la réalisation du contrôle pourrait être compromise et un rapport de non-conformité me sera adressé.

Fait à , le Signature :

Formulaire et documents associés à retourner par courriel à contact@eauxdethiers.fr

* les tarifs du service assainissement sont disponibles à la Régie des Eaux ou sur le site internet de la ville de Thiers.